



## Organisation

### Président:

Van den Driessche Vincent  
E-mail: vdd.s@skynet.be  
momidistri@skynet.be  
Tél: 0478/38.54.86

### Trésorier:

Deflorenne Pascal  
E-mail: deflorenne.p@swing.be  
Tél: 0495/71.04.27

### Resp. Sécurité :

Aubry Claudy  
E-mail: cl.aubry73@gmail.com  
Tél. : 0470/41.01.79

### Adresse du Jour:

Administration Communal  
6590 Momignies

### Ambulance:

Croix rouge de Belgique

### Centre Hospitalier:

Centre de Santé des Fagnes  
Boulevard Louise, 18 6460 Chimay  
Tél. Urgences : 060.21.88.00

**Président des commissaires:** PIRARD David

**Commissaire 2:** EECKHOUT Pascal

**Commissaire 3:** BOSQUILLON Michel

**Commissaire 4:**

**Juge à l'arrivée:** GOULEM Paul

**Commissaire moto 1 :** MESSIN Yvette

**Commissaire moto 2 :** GENETELLI Laurent

**Commissaire résultat :** VANHOUTE Sabine

**Pilote moto Kawasaki 1 :** PLOMB Rudy

**Pilote moto Kawasaki 2 :** PIRLOT Michel

**Nationaal Reportage Team:**

**Directeur de Course:**

**Médecin de Course:** Dr PETRE Freddy

**Photo Finish:** Hainaut

**Télécommunication:**

**Radio Tour:** Freq. 160.10625

**Speaker Radio Tour :** HAVELANGE Freddy

**Opérateur :** HAVELANGE Michel

# Equipes engagées dans la Coupe de Belgique

ROYAL ANTWERP B.C.  
SMARTPHOTO C.T.  
WSC HAND IN HAND  
KWC DE RUPELSPURTERS BOOM  
VERANDAS WILLEMS-TOITURES CRABBE-CC CHEVIGNY  
ROYAL CUREGHEM SPORTIEF  
KSV DEERLIJK-GAVERZICHT  
FCP-GLASCENTRA C.T  
SPORT EN MOEDIG GENK  
I.W.C. STEEDS VOORAAN KONTICH  
DOUCHY-THALASSA C.T. OOSTENDE-LANGEMARK  
W.K. NOORD-WEST BRABANT  
VAN EYCK SPORT  
WETTERSE DAKWERKEN-TRAWOBO-VDM C.T.  
ZANNATA CYCLING TEAM  
XELtextiel-VDB STEENHOUWERIJ C.T.  
CECEMEL C.T.  
DOVY KEUKENS-FCC  
ROYAL CYCLISTS PESANT CLUB LIEGEOIS  
C.T. 2020 BRUGGE  
KWC HEIST-ZUIDERKEMPEN  
ILLI BIKES C.T.  
ARROW C.T.  
ATOM6 TOPSANTIEK C.T.  
HOME SOLUTION-ANMAPA C.T.  
RENO SYSTEMS-CKT C.T.  
ROCK WERCHTER TOEKOMSTVRIENDEN C.T.

## Equipes invitées par l'organisateur

Van der Vurst CT  
PC Wallon  
Color-Code Aq. Protect  
Ottignies-Perwez  
VVCSA France

## Permanence et vestiaires

**Accueil des officiels:** 9h30, Grand place → commune

**Inscription des équipes:** 10h–11h15 , Grand place → commune

**Réunion des directeurs sportifs:** 11h30, Grand place → commune

**Accréditation:** 10h–11h30, Grand place → commune

**Vestiaires au départ:** 10h–12h30, Route de Macon → Kursaal

**Vestiaires à l'arrivée:** 16h–18h30, Route de Macon → Kursaal

**Paiement des prix:** apd de 18h, Grand place → commune

## Organisation générale

**Signature de la feuille de départ:** 12h15 - 13 h15, par équipe (présentation officielle Kiosque)

**Départ:** 13 h 30 (fictif sur 0.8 Km )

**Arrivée:** +/- 17h15

**Cérémonie protocolaire:** +/- 17h 30 ( Zone d'arrivée - Les Martignons )

**Contrôle antidopage:** Administration Communale (Fléchage)

## Renseignements techniques

**Distance:** 10 x 15,100 km, Total : 151 Km

**Ravitaillement: Zone Fixe** Grand-Rue (Seloignes)

**Voitures neutres:** 4 voitures Mavic



**Inscription,  
Briefing,  
Contrôle  
antidoping**

**Parking  
coureur**



**← Zone de départ**

**Zone d'arrivée**

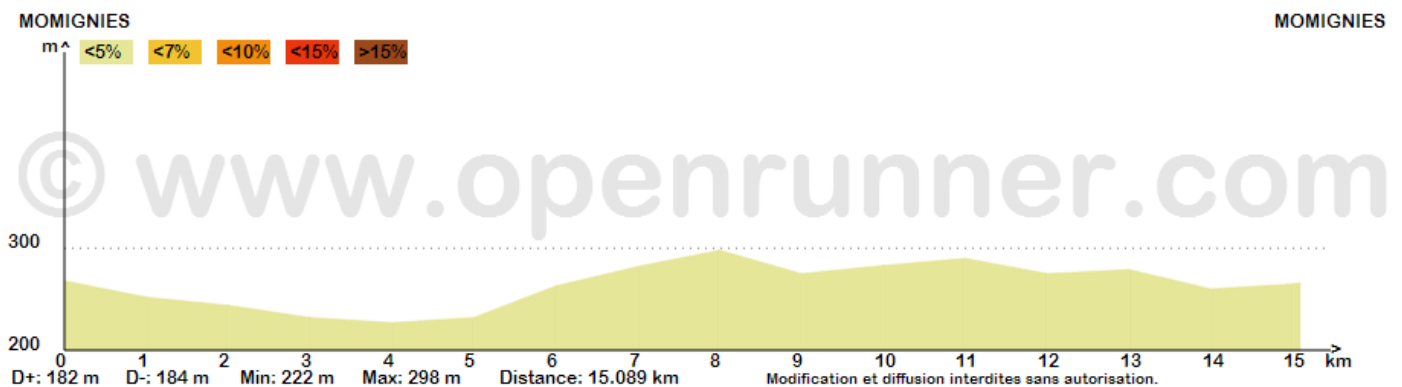




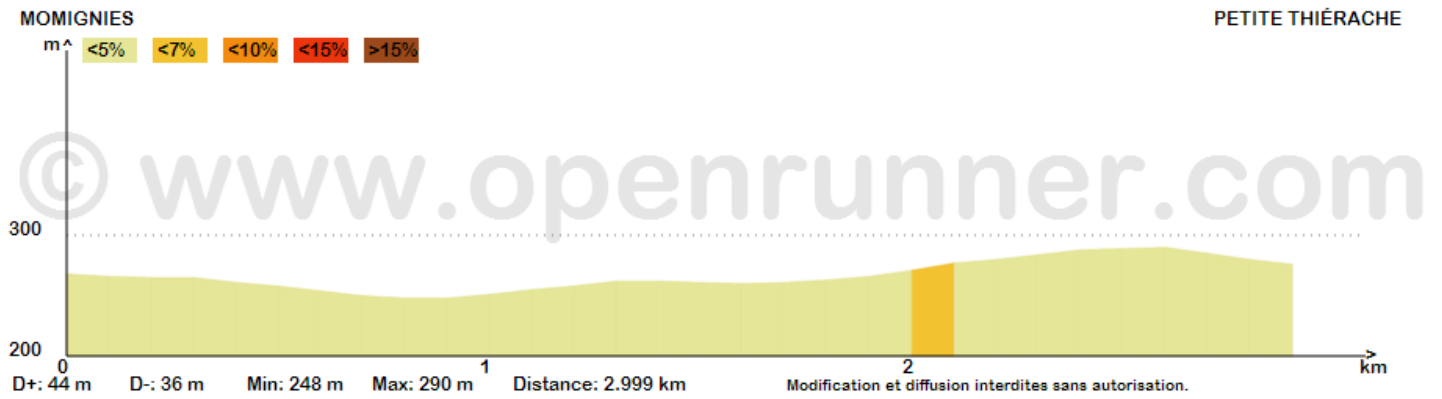
# Légende du parcours

-  Départ → Grand Place de Momignies
-  Arrivée → Les Martignons
-  Parking Officiel → Grand Place de Momignies
-  Permanence → grand Place de Momignies
-  Vestiaire → Route de Macon – Le Kursaal
  
-  Flamme rouge → Rue Thiérache
-  Déviation voiture suiveuse dernier tour → Rue de la Coopérative
-  Début de zone de ravitaillement → Grand rue (Seloignes)
-  Fin de zone de ravitaillement → Grand rue (Seloignes)
-  Rushs

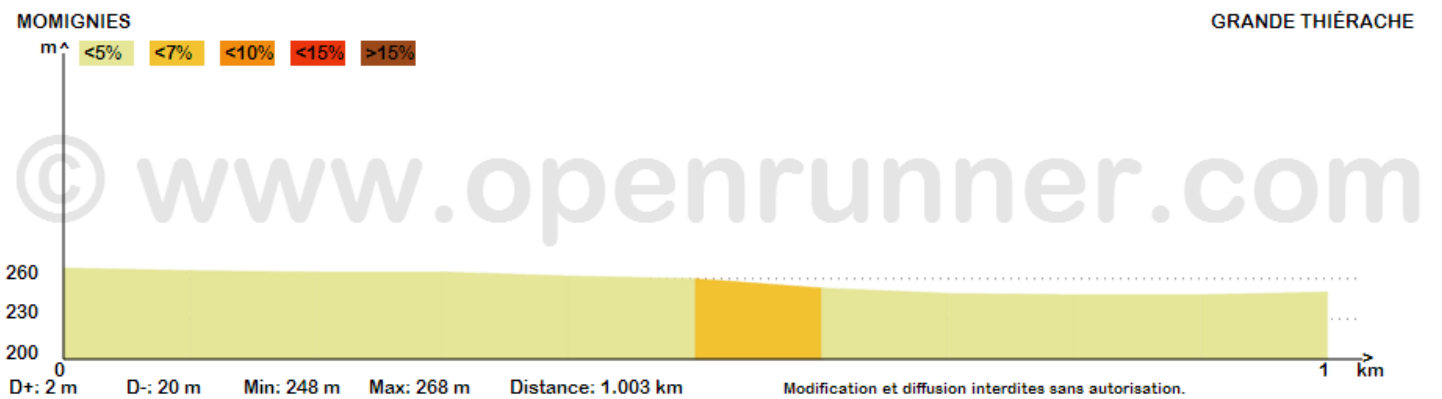
## Profil du circuit



## Profil des 3 derniers Km



## Profil du dernier Km



## Fléchage du circuit









# REGLEMENT PARTICULIER

## ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le **5<sup>e</sup> Mémorial Francyleners7° Manche de la LOTTO Coupe de Belgique** est organisé par le **Royal Vélo Club de Momignies** et se dispute sous les règlements de l'UCI. L'épreuve classée 1.12IC 1 se dispute le dimanche 20 septembre 2015 au départ de Momignies (Belgique) pour une arrivée à Momignies (Belgique) (10 circuits locaux de 15,100 Km).

## ARTICLE 2 : PARTICIPATION

L'inscription à l'épreuve se fait suivant le point 3 du règlement de la LOTTO Coupe de Belgique, à savoir 20 jours avant l'épreuve sur le site [belgiancycling.be](http://belgiancycling.be), avec une confirmation des coureurs participants 48 heures avant le départ de l'épreuve.

## ARTICLE 3 : PERMANENCE

La permanence de départ se tient le dimanche 20 septembre à la Maison Communale Momignies (salle du Conseil Communal), Grand Place, 6590 Momignies (BEL). Le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence le dimanche 20 septembre de 10h. à 11h15. La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée à 11h30 à la Maison Communale de Momignies.

## ARTICLE 4 : RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 164,63125 MHz. L'appareillage pour les télécommunications des voitures des commissaires, directeur de course, presse et invités est mis à disposition. moyennant remise d'un bon disponible auprès de l'organisateur à la permanence.

## ARTICLE 5 : ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 4 véhicules MAVIC BENELUX.

## ARTICLE 6 : SÉCURITÉ

Les participants et les suiveurs autorisés sont obligés de suivre immédiatement toutes les injonctions données par le directeur de course et/ou de son adjoint, les officiels et par la Police Fédérale.

Les photographes de presse à moto et à l'arrivée sont obligés de porter une chasuble réglementaire. Tout manquement à ce point précis du présent règlement entraînera une mise hors course immédiate. Les passages dangereux et/ou difficiles seront signalés par des panneaux ou drapeaux jaunes.

## ARTICLE 7 : CONTRÔLE DE DÉPART

Chaque coureur est tenu de signer la feuille de contrôle du départ le dimanche 20 septembre 2015 pendant la présentation des coureurs entre 12h15 et 13h15 sur le Kiosque, Grand Place. Les doubles dossards sont obligatoires. L'organisateur demande à ce que la signature des coureurs se fasse par **équipe**.

## ARTICLE 8 : CLASSEMENTS

Les classements seront établis suivant le règlement de la LOTTO Coupe de Belgique

## ARTICLE 9 : CLASSEMENTS Rushs , Grand Prix Francyleners

Un prix spécial 'Rushs' sera attribué suivant les critères suivants ;

Au 5°, 6° et 7° tour, un Rush est déterminé rue d'Imbrechies, (ligne blanche), avec un classement aux points, ( 3 – 2 – 1 ).

Pour être classés, les coureurs devront terminer l'épreuve

En cas d'ex-æquo, le classement de l'épreuve déterminera le vainqueur du Prix spécial des 'Rushs'

Le barème des prix étant le suivant : 1° - 100€, 2° - 70€, 3° - 30€

## ARTICLE 10 : CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi belge ainsi que de la Communauté Française. Le contrôle antidopage a lieu à la Maison Communale de Momignies, Grand Place, au local indiqué « Contrôle Médical ».

Chaque coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des numéros de dossard des coureurs devant subir le contrôle.

## ARTICLE 11 : PROTOCOLE

Le vainqueur de l'épreuve sera interviewé immédiatement après son arrivée par la TV et/ou la radio. Ensuite les 3 premiers coureurs du classement individuel de l'épreuve, le vainqueur du prix des Rush ainsi que le leader de la LOTTO Coupe de Belgique, le leader du classement individuel final des Espoirs et l'équipe, ainsi que

sonreprésentant, ayant remporté la LOTTO coupe de Belgique doivent se présenter sur le podium pour la cérémonie protocolaire dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée. Le premier de l'épreuve doit se présenter à la salle de presse pour interviews.

#### **ARTICLE 12 : COMMUNICATION EN COURSE (oreillettes)**

L'utilisation des liaisons radio ou autres moyen de communication à distance par ou avec les coureurs ainsi que la possession de tout équipement utile à cet effet lors de l'épreuve sont interdites.

#### **ARTICLE 13 : FLÈCHES DE DIRECTION**

Le long du parcours, des flèches de direction seront placées aux endroits bien visibles. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être rendus responsables d'erreurs de parcours des coureurs et/ou des suiveurs.

#### **ARTICLE 14 : RÉCLAMATION**

Toute réclamation concernant un fait ou une décision intervenue durant la course est portée devant le collège des commissaires. La réclamation doit être introduite dans les 30 minutes après le délai d'arrivée ou, à défaut, après l'arrivée du dernier coureur.

Toutefois les réclamations contre une première décision du collège des commissaires ou concernant le classement doivent être introduites dans les 30 minutes après la communication de la décision ou du classement.

#### **ARTICLE 15 : LISTE DES PRIX INDIVIDUELS ET INTERCLUBS**

##### ELITE 1.12 – IC NAT – BVB/CDB – Individuel

**150025** 260 200 150 125 100 75 60 50 40 40 30 30 30 30 30 30 30 30 30 20 20 20 20 20

##### ELITE 1.12 – IC NAT - BVB/CDB – Interclubs

500 10 120 90 75 60 50 30 30 15 15 15

#### **ARTICLE 16 : Environnement**

Des poubelles seront placées dans la zone de départ, dans la zone d'arrivée ainsi que dans les vestiaires. Nous demandons de respecter l'environnement en signalant à vos coureurs d'éviter de lancer des emballages et des bidons dans la nature.

#### **ARTICLE 17 : Pénalités**

Les barèmes des pénalités de l'UCI et de la RLVB sont les seuls applicables.

# Règlement de la coupe de Belgique 2015

## 1. EPREUVES COMPTANT POUR LA COUPE DE BELGIQUE

Pour 2015, la Commission Route a fixé le calendrier des épreuves comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique pour Elites s/c et U23 comme suit:

- 1° dimanche 1 mars: GENT-STADEN (FL.OCC.)
- 2° samedi 20 juin: G.P. OLIVIER KAISEN TAVIERS (N)
- 3° dimanche 12 juillet: C.L.M. PAR EQUIPES BORLO (LB)
- 4° dimanche 16 août: LIEDEKERKSE PIJL (BR.FL.)
- 5° dimanche 23 août: MEMORIAL G. LETËCHEUR ROCHEFORT (N)
- 6° samedi 5 septembre: DE MOEREN CLASSIC ADINKERKE (FL.OCC.)
- 7° dimanche 20 septembre: MEMORIAL FRANCY LENERS MOMIGNIES (HT)

## 2. PARTICIPATION

### 2.1. Nombre d'équipes et participants

Au total un maximum de 33 équipes de maximum 6 et minimum 4 coureurs peuvent participer à une épreuve, soit un maximum de 198 coureurs.

Au contre la montre par équipes peuvent participer au maximum 6 et au minimum 4 coureurs par équipe. Le temps d'arrivée final du 3<sup>ème</sup> coureur détermine le temps final de son équipe.

Les équipes (à savoir: clubs belges, équipes régionales et provinciales belges) qui désirent participer à la Lotto-Coupe de Belgique 2015 doivent poser leur candidature **uniquement online (via [www.belgiancycling.be](http://www.belgiancycling.be), rubrique disciplines, route, Coupe de Belgique) pour le 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2014 au plus tard** – au moyen du formulaire officiel d'inscription. La demande doit impérativement comporter la liste des coureurs élites s/c et U23 affiliés au club en 2015, avec leur nom, prénom et code UCI, ainsi que leur palmarès 2014.

Pour pouvoir entrer en ligne de compte, les clubs doivent en outre affilier un minimum de 10 coureurs Elites s/c ou U23 belges pour 2015.

### 2.2. Choix des équipes

La Commission Route fera un choix parmi les candidatures reçues, basé sur les critères suivants:

- qualité et quantité de coureurs;
- le cas échéant: classement dans la Lotto-Coupe de Belgique 2014 ou la Lotto-Topcompétition U27 2014.

La Commission route pourra réserver deux places à des équipes n'ayant pas encore participé à cette compétition.

Les équipes choisies s'engagent à participer à toutes les épreuves comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique 2015.

L'absence sur une épreuve de la Lotto-Coupe de Belgique 2014 peut influencer le choix des équipes pour participer à la Lotto-Coupe de Belgique 2015.

La Commission Route diffusera à toutes les équipes candidates la liste provisoire des équipes retenues, avant le 20 décembre 2014.

Le 7 janvier 2015 la liste définitive des noms des clubs choisis sera diffusée sur [www.belgiancycling.be](http://www.belgiancycling.be).

Les équipes retenues pour la « Lotto-Coupe de Belgique Elites s/c & U23 2015 » ne seront pas retenues pour la « Lotto-Topcompétition 2015 » et n'entreront pas en ligne de compte pour le classement de cette compétition.

### 2.3. Wild cards

A côté des équipes retenues, chaque organisateur pourra attribuer une wildcard supplémentaire à des équipes (continentales belges sans leurs élites avec contrat, de clubs belges ou étrangers, provinciales, régionales ou nationales) de 6 coureurs.

Les équipes entrant en ligne de compte pour la Lotto-Topcompétition 2015 ne peuvent participer qu'à maximum 3 épreuves comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique 2015 avec wildcard. Chaque organisateur d'une épreuve de la Lotto-Coupe de Belgique 2015 ne peut aussi inviter que 4 équipes avec wildcard parmi celles qui entrent en ligne de compte pour la Lotto-Topcompétition 2015. Les équipes ayant reçues une wildcard parmi celles qui participent à la Lotto-Topcompétition 2015 ne peuvent aligner que des coureurs qui ne sont pas classés dans les 30 premiers coureurs du classement individuel de la Lotto-Topcompétition 2015 (également par rapport au classement final de la Lotto-Topcompétition 2014 lors de la première épreuve de la Lotto-Coupe de Belgique 2015).

Les équipes qui souhaitent obtenir une wildcard pour une des épreuves de la Lotto-Coupe de Belgique 2015 doivent poser leur candidature auprès de chaque organisateur respectif au plus tard trois mois avant la date de l'épreuve, avec copie au Secrétariat de la Commission Route. Au plus tard 30 jours avant l'épreuve, l'organisateur fera parvenir au Secrétariat de la Commission Route les noms des équipes qui participeront avec une wildcard à leur épreuve.

### 2.4. Coureurs transférés pendant la compétition de la Lotto-Coupe de Belgique

Les coureurs auxquels un transfert (\*) a été octroyé pendant la compétition de la Lotto-Coupe de Belgique, ne peuvent pas gagner des points pour leur nouveau club au classement interclubs de la Lotto-Coupe de Belgique. Leurs points comptent bien pour le classement individuel.

### 2.5. Coureurs étrangers

Un club peut participer avec des coureurs de nationalité étrangère. Dans les épreuves en ligne de la Lotto-Coupe de Belgique les coureurs étrangers sont pris en ligne de compte pour le classement interclubs de l'épreuve, mais ils ne compteront pas pour le classement général interclubs ou individuel de la Lotto-Coupe de Belgique. Dans le contre la montre par équipes les clubs qui alignent des coureurs étrangers ne pourront pas gagner des points comptant pour le classement interclubs de la Lotto-Coupe de Belgique.

## **3. INSCRIPTIONS AUX EPREUVES**

Au plus tard 20 jours avant chaque épreuve, l'équipe inscrit ses coureurs au travers du formulaire d'inscription online sur [www.belgiancycling.be](http://www.belgiancycling.be), dûment complété avec les noms et les codes UCI des coureurs titulaires autorisés ainsi que la mention s'il s'agit d'un coureur transféré en dehors de la période légale des transferts et maximum 50 % de réserves.

72 heures avant le départ de l'épreuve, les équipes font de nouveau parvenir online via [www.belgiancycling.be](http://www.belgiancycling.be) le bulletin d'inscription éventuellement mis à jour, reprenant les noms et codes UCI des coureurs titulaires et maximum deux remplaçants. ainsi que la mention s'il s'agit d'un coureur transféré. Seuls les coureurs figurant sur cette liste peuvent participer à l'épreuve. Les équipes qui déclarent forfait recevront une amende de € 125,00.

#### **4. TIRAGE AU SORT VOITURES SUIVEUSES**

La place des voitures suiveuses sera déterminée selon la procédure décrite ci-dessous.

Lors de la première épreuve de la Lotto-Coupe de Belgique, l'attribution des voitures suiveuses se fera comme suit:

- a) un premier tirage au sort pour les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs;
- b) un deuxième tirage au sort pour les voitures des équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des directeurs sportifs.

#### **Epreuves suivantes:**

- a) une première attribution de place pour les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs. Les équipes qui participent à la Lotto-Coupe de Belgique seront classées dans l'ordre du classement général par équipes de la Lotto-Coupe de Belgique. En cas d'ex aequo on passe à un tirage au sort entre les équipes classées à points égaux.
- b) un deuxième tirage au sort pour les voitures des équipes qui ne sont pas représentées à la réunion des directeurs sportifs.

#### **5. CLASSEMENTS**

##### **5.1 Classement interclubs**

Par épreuve: système par points selon le classement par clubs : 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point.

Tous les points obtenus dans les épreuves entrent en ligne de compte pour le classement interclubs final. Seules les équipes retenues (voir point 2.2) entrent en ligne de compte pour le classement interclubs et seules ces équipes figureront dans le classement.

##### **5.2 Classement interclubs final**

Le classement interclubs final de la Lotto-Coupe de Belgique sera rédigé en additionnant tous les points interclubs remportés dans toutes les épreuves de la Lotto-Coupe de Belgique. Les équipes ex aequo dans le classement général de la Lotto-Coupe de Belgique seront en première instance classées selon le nombre de meilleures places obtenues par le club dans les différentes épreuves ou en deuxième instance selon les meilleures places des coureurs des clubs concernés dans les différentes épreuves.

##### **5.3 Classement individuel**

Par épreuve (sauf au c.l.m. par équipes), répartition des points d'après le résultat: 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 pt à tous les coureurs ayants-droit repris au résultat.

Lors de la cérémonie protocolaire à l'issue de chaque épreuve comptant pour la Lotto-Coupe de Belgique, un maillot de leader sera remis au premier coureur classé dans le classement général individuel intermédiaire. Le coureur qui est en tête de ce classement sera obligé de porter ce maillot dans la suivante épreuve comptant pour la « Lotto-Coupe de Belgique » et uniquement dans cette épreuve. Sur le maillot de leader sera réservé l'espace réglementairement prévu pour la publicité du sponsor du club, cfr. à l'article 1.3.053 des règlements sportifs.

##### **5.4 Classement individuel final**

Le classement individuel final de la Lotto-Coupe de Belgique sera rédigé en additionnant les points individuels remportés dans toutes les épreuves en ligne. Le classement individuel est uniquement réservé aux coureurs belges. Les coureurs classés ex aequo dans le classement individuel (final) de la Lotto-Coupe de Belgique seront classés selon la meilleure place obtenue dans la dernière épreuve.

### 5.5 Classement individuel des coureurs Espoirs (nés entre 1993 et 1996)

Par épreuve (sauf au c.l.m. par équipes), répartition des points d'après le résultat: 30 ; 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 pt à tous les coureurs ayants-droit repris au résultat.

### 5.6 Classement individuel final des coureurs Espoirs (nés entre 1993 et 1996)

Le classement individuel final des coureurs Espoirs de la Lotto-Coupe de Belgique sera rédigé en additionnant les points individuels remportés par tous les coureurs concernés dans toutes les épreuves de la Lotto-Coupe de Belgique. Ce classement est uniquement réservé aux coureurs belges. Les coureurs classés ex aequo dans le classement individuel (final) des coureurs Espoirs de la Lotto-Coupe de Belgique seront classés selon la meilleure place obtenue dans la dernière épreuve.

## **6. DIFFERENDS, LITIGES OU CAS NON PREVUS**

Tous les différends, litiges ou cas non prévus concernant la réglementation, l'organisation et le système des points de la Lotto-Coupe de Belgique appartiennent à la compétence exclusive de la Commission Route nationale. Les décisions afférentes prises par la Commission Route nationale sont irrévocables et sans appel.

## **7. DISPOSITIONS**

Un coureur transféré (\*) est dans ce cas un coureur qui change de club en dehors de la période légale. Un coureur qui vient d'un club qui arrête ses activités dans la catégorie n'est pas considéré comme transféré.

## **8. PRIX**

Toutes les épreuves selon le barème officiel des prix.